

HONDURAS

Assez de promesses creuses : il faut enquêter sur les meurtres d'enfants et de jeunes gens

Index AI : AMR 37/004/2003

Embargo : 25 février 2003 (6 heures GMT)

Le gouvernement hondurien ne doit pas se soustraire à ses obligations et continuer de fermer les yeux sur les meurtres et les exécutions extrajudiciaires dont ont été victimes quelque 1 500 enfants et jeunes gens, a déclaré aujourd'hui, 25 février 2003, Amnesty International dans un nouveau rapport intitulé *Zero Tolerance ... for impunity Extrajudicial Executions of Children and Youths since 1998* [Tolérance zéro... pour l'impunité : exécutions extrajudiciaires d'enfants et de jeunes gens depuis 1998].

« *Les initiatives du gouvernement, comme la création d'une commission interinstitutionnelle et d'une unité spéciale au sein de la police, ont suscité un grand espoir, mais ne sont pas parvenues à résoudre ne serait-ce qu'une part minime des affaires de meurtre ou d'exécution extrajudiciaire de ce type survenues au Honduras* », a regretté l'organisation de défense des droits humains.

Amnesty International dénonce depuis un certain nombre d'années l'exécution d'enfants et de jeunes par des agents de l'État ou des individus non identifiés, dans des circonstances permettant de penser qu'une campagne de « *nettoyage social* » est en cours. Ces meurtres continuent de préoccuper l'opinion publique.

La plupart des victimes sont issues des catégories les plus défavorisées de la société. Beaucoup sont notamment des enfants des rues ou appartiennent à des bandes.

La plupart du temps, les auteurs de ces crimes sont des individus non identifiés, mais les déclarations de rescapés et de témoins indiquent qu'il pourrait s'agir de policiers ou de civils bénéficiant de l'accord implicite des pouvoirs publics.

« *Lorsque des membres des forces de sécurité sont accusés d'avoir participé à de tels actes, les autorités ne font pas le nécessaire pour faire la lumière sur les faits, a souligné l'organisation. Or, même lorsque le coupable n'est pas identifié ou qu'il s'agit d'un particulier, l'État a l'obligation et la*

responsabilité d'enquêter sur les faits et de traduire en justice les responsables. »

Amnesty International s'inquiète en outre profondément de voir que ces meurtres répondent visiblement à des motivations socio-économiques et que l'exécution extrajudiciaire et le meurtre risquent d'être considérés par certains secteurs de la société comme une solution au problème de l'insécurité.

Amnesty International considère que, dans un tel contexte, les mesures adoptées par le président Ricardo Maduro (prônant la tolérance zéro et l'affectation des forces armées à des tâches de police et de maintien de l'ordre) risquent de déboucher sur des atteintes aux libertés et droits fondamentaux des personnes, tels qu'ils sont garantis par la législation hondurienne et les engagements internationaux pris par le Honduras.

Amnesty International fait une série de recommandations concrètes aux autorités honduriennes, dans le souci de protéger les enfants et les jeunes dont les droits fondamentaux sont menacés. Elle leur suggère entre autres d'enquêter sur les exécutions extrajudiciaires et les meurtres déjà commis, de punir leurs auteurs et de prendre des mesures afin que de tels agissements ne se répètent pas. Elle recommande également au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour faire de la police une institution professionnelle et disciplinée, assumant les responsabilités qui sont les siennes dans le cadre de son travail de maintien de l'ordre, de prévention et de contrôle de la délinquance, ainsi que de lutte contre celle-ci.

L'organisation de défense des droits humains appelle également les pouvoirs publics à mettre en place un système permanent et efficace de protection des témoins et à formuler un programme et un calendrier d'action, comprenant des objectifs clairs et vérifiables, ainsi que des échéances précises de réalisation des différentes étapes.

« *Les autorités doivent également élaborer une politique visant à venir en aide à ces enfants et à ces jeunes, pour les réinsérer dans la société, en modernisant et en renforçant les institutions chargées de la protection de l'enfance* », a conclu Amnesty International.

« *Tant que les autorités continueront d'ignorer les responsabilités nationales et internationales qui sont les leurs d'enquêter sur ces crimes, d'engager des poursuites*

contre leurs auteurs et d'assurer le respect des droits fondamentaux de ces enfants et de ces jeunes, le gouvernement hondurien se verra confronté sur la scène internationale à des plaintes. »

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web : www.amnesty.org